

Vendredi 13 octobre 2017

Des aménagements de loisirs et de détente en bord de Seine Visite communale de Frédéric Sanchez au Val-de-La-Haye

Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie s'est déplacé aujourd'hui sur la commune du Val-de-La-Haye. Accompagné par les élus, il a pris connaissance des futurs aménagements de loisirs et de détente installés en bord de Seine, le long de la Véloroute du Val de Seine.

Dans le cadre de sa politique de mobilité et environnementale, la Métropole Rouen Normandie favorise l'usage du vélo et la marchabilité sur le territoire, en lien avec les communes dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. La Véloroute du Val de Seine relie Saint-Pierre-de-Manneville à Belbeuf sur plus de 30 km d'ouest en longeant la Seine dans un cadre de vie privilégié. Elle a été réalisée par la Métropole en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime.

En bordure de cette Vélo-Route de la Boucle de Roumare au Val de La Haye, la commune, soutenue par la Métropole, va aménager un espace de détente et de jeux. Anciennement occupée par des jardins familiaux, l'espace du projet a fait l'objet d'un engazonnement.

Un nouvel aménagement permettra d'offrir :

- Une aire de pique-nique pour les familles, les marcheurs et les cyclistes,
- Une aire de jeux comptant 3 à 5 jeux pour les enfants.

L'intégration paysagère de cet ensemble sera soignée, notamment avec l'utilisation de copeaux de bois et de massifs de vivaces et graminées. Une attention particulière sera portée à la connexion avec le quai Cavalier de la Salle qui offre l'accès aux habitants à l'espace ainsi que du stationnement.

Le budget global pour ces aménagements est estimé à 50 000€. La Métropole soutiendra ce projet au titre du FSIC et du Fonds d'Aides aux Aménagements (FAA) à hauteur de 50%.

> LE FSIC, c'est quoi ?

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est le fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de 60 M€ sur la période 2016-2020. La totalité du soutien apporté par la Métropole au titre du FSIC atteint plus de 6M€ en 2017 et plus de 12M€ depuis la création du dispositif.

Après plus d'un an d'existence, 242 dossiers ont été traités par la Métropole. 57 communes ont fait appel à ce fonds de concours qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Le FSIC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides aux Aménagements.

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05